



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 07 juillet 2022 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. LAGORCE, Mme LAURENT, M. KATUSZEWSKI, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. LABARBE, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme RAHOU, M. BARROS, M. CADET, Mme DIRIK, M. FERNANDEZ, Mme LHERMITTE, Mme SCHALLER

Etaient représentés :

Mme GROULT, M. HOYAUX, M. LE BOURDONNEC, M. BIORET, Mme ESTEVES-LEANDRO, M. LE MAT, Mme RORIGUEZ, Mme SAUBADU.

Mme Mellac ouvre la séance à 09h10.

Elle informe la commission que Louise Schaller est la nouvelle vice-présidente étudiante.

Elle indique que le PV de la séance du 16/06 n'est pas disponible et sera approuvé à la CFVU de septembre.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>8</b>

### **I/ COMPOSITION DE LA COMMISSION EN CHARGE D'INSTRUIRE LES DEMANDES D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION**

M. VALAT indique que la composition de cette commission doit être arrêtée tant qu'elle n'a pas été intégrée dans les statuts de l'université. La modification des statuts est programmée pour l'automne 2022.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

**➡ La CFVU approuve la composition de la commission en charge d'instruire les demandes d'exonération des droits d'inscription.**

## II/ CONVENTIONS DE FORMATION

Mme Mellac déclare que la plupart des conventions ont fait l'objet d'un dépôt très tardif en vue de leur consultation. Elle identifie un problème assez récurrent qui pose des difficultés spécifiques lorsque celles-ci revêtent un volet financier. Elle souhaite une rénovation du circuit d'instruction des projets de convention jusqu'à leur présentation dans les instances.

### II/-1 CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITE IBN ZOHR AGADIR

M. Rouissi présente le projet de diplôme délocalisé adossé au master humanités numériques, parcours dispositifs numériques éducatifs délocalisé.

Il explique que l'université Ibn Zohr d'Agadir couvre 5 régions du Maroc, soit 53% de la superficie du pays et comprend 138 000 étudiants et que la présidence de cette université est très volontaire pour conventionner avec l'UBM.

Après la signature d'une convention cadre en 2019, le projet de partenariat pédagogique a pris du retard en raison de la crise sanitaire.

Le projet prévoit des enseignements dispensés intégralement en ligne en mode synchrone et asynchrone, par l'équipe pédagogique de l'UBM conformément à la maquette de formation, permettant un travail commun entre les étudiants bordelais et marocains. A ces cours suivis en ligne et à distance s'ajoutent ateliers de remédiation et/ou de production numérique organisés par les référents pédagogiques à Agadir.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

**➡ La CFVU approuve la convention de diplôme délocalisé entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université Ibn Zohr - Agadir .**

### II/-2 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITE GALATASARAY (ISTANBUL, TURQUIE)

Objet du partenariat : diplôme délocalisé depuis 2012.

Diplôme concerné pour UBM : licence information-communication.

M. Damome explique que l'UBM a adopté une configuration originale de diplôme délocalisé. Ici, par différence avec une configuration traditionnelle dans laquelle l'intégralité de la formation est proposée chez le partenaire, la formation intègre des enseignements dispensés par l'établissement partenaire et les reconnaît dans la licence de Bordeaux Montaigne au moyen d'une table de correspondance entre les formations. Seuls les enseignements non dispensés par le partenaire sont inscrits dans le cadre du diplôme délocalisé.

Ce type de partenariat vise une ouverture culturelle, un élargissement des connaissances fondamentales ainsi qu'un enrichissement dans des champs disciplinaires connexes.

Les étudiants inscrits au programme sont des étudiants de l'UBM à part entière, ils bénéficient de l'encadrement, des services numériques, les stages proposés par la DOSIP...

Le renouvellement proposé a pour objet la mise en conformité avec la maquette de la nouvelle offre de formation de l'UBM

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve le renouvellement de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université GALATASARAY.**

### **II/-3 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITE DE LOMÉ (TOGO)**

Objet du partenariat : diplôme délocalisé depuis 2014.

Diplôme concerné pour UBM : licence information-communication.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve le renouvellement de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de LOMÉ.**

### **II/-4 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET LE LYCEE AGRICOLE LA PEYROUSE - PERIGUEUX**

Objet du partenariat : partenariat pédagogique.

Diplôme concerné pour UBM : licence professionnelle mention développement de projets de territoires, parcours Valorisation Animation Médiation des Territoires (VAMT).

Mme Mellac indique que ce partenariat a une vingtaine d'années. Il associait antérieurement l'UBM à BSA et au lycée agricole de Périgueux. BSA s'est retiré pour se recentrer sur ses formations de master. Le renouvellement est proposé pour la durée de la nouvelle offre de formation. L'évolution principale de la convention porte sur la répartition des recettes liées à l'apprentissage et à la formation continue. Antérieurement le lycée percevait l'intégralité de ces recettes. Désormais, les recettes de la formation seront recouvrées exclusivement par l'UBM. La répartition des recettes sera réalisée comme suit :

Pour les étudiants en formation initiale :

- **100% à l'UBM**

Pour les étudiants en formation initiale et en apprentissage :

- **84% à l'UBM**
- **16% à l'EPLFPA**

Pour les étudiants en formation continue :

- **100% pour l'EPLFPA dans la limite de 5 étudiants inclus**, un accord écrit sera nécessaire à partir de 6 étudiants inscrits en formation continue afin de conserver un équilibre entre charges et recettes.

Pour les éventuels versements de taxe d'apprentissage

- **100% pour l'UBM (UFR STC).**

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ ***La CFVU approuve le renouvellement de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et le lycée agricole la Peyrouse - Périgueux.***

## **II/-5 CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITE LAVAL (QUEBEC)**

Objet du partenariat : accord de double diplôme – mise en œuvre rentrée 2022.

Diplôme concerné pour UBM : master mention philosophie, parcours Recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société.

Mme Mellac présente succinctement le projet. Elle précise que la mobilité interviendra sur la 2ème année du master et que le nombre d'étudiants retenus pour participer au programme sera de 2 par établissement et par an.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ ***La CFVU approuve la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université Laval (QUEBEC).***

## **II/-6 AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ AUTONOME DE MADRID (UAM, ESPAGNE)**

Objet du partenariat : accord de double diplôme (2018).

Diplôme concerné pour UBM : master "mention musicologie, parcours musique et culture".

Objet de l'avenant : modification du plan d'études, ajustement des maquettes de formation des 2 partenaires.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ ***La CFVU approuve l'avenant à la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'université autonome de Madrid.***

## **II/-7 MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE EN FRANCE**

Mme Mellac rappelle que cette convention a été adoptée lors de la séance du 16/06/2022. Depuis, avant signature, un léger ajustement est intervenu concernant les modalités de versement des 66 000 USD de soutien financier de l'ambassade. Le montant de l'aide est versé directement à chaque partenaire : UBM et université de Yonsei.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

**➡ La CFVU approuve la modification de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'ambassade de la république de Corée en France.**

## **II/-8 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX**

Mme Mellac indique que ce partenariat existe depuis 2017, qu'il est proposé à des étudiants étrangers principalement chinois à la recherche de compétences dans le domaine du paysage et qui le plus souvent ont besoin de cours additionnels en français. Les enseignements de paysage sont dispensés par l'ENSAPBx et les enseignements de FLE par le DEFLE. Le CIEPT est un certificat de niveau Bac+ 4 co-habilité entre les deux établissements. Les 2 établissements sont conventionnés avec des établissements étrangers qui proposent à leurs étudiants un complément de formation en paysage. Les droits d'inscription devront être revu l'année prochaine en raison de l'évolution à la hausse des coûts de formation.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

**➡ La CFVU approuve le renouvellement de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux.**

## **II/-10 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX ET SICHUAN AGRICULTURAL UNIVERSITY**

Objet de la convention : DU CIEPT

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

**➡ La CFVU approuve le renouvellement de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et Sichuan Agricultural University.**

## **II/-11 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX ET L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITE DE TIANJIN**

Objet de la convention : DU CIEPT

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

**➡ La CFVU approuve le renouvellement de la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et L'École d'architecture de l'Université de Tianjin.**

## **III/ HABILITATION DU « DIDACTIQUE DU COREEN LANGUE ETRANGERE »**

Mme Mellac indique que le DU est ouvert à un public de formation continu et que les enseignements seront proposés intégralement à distance afin de permettre d'accueillir des stagiaires présents tant en France qu'en Corée.

Les droits d'inscription sont fixés à 350 €. La modicité du tarif s'explique par le soutien financier de l'ambassade. L'équilibre financier est assuré avec un minimum de 10 inscrits.

Mme Le Koz Thouvais demande comment a été calculé le modèle économique.

M. Labarbe indique qu'il l'a réalisé lui-même sur la base du modèle élaboré Par M. Danède.

Mme Le Koz Thouvais insiste sur l'importance de l'intervention de la Cellule d'Aide au Pilotage pour la construction des modèles économiques de ces formations.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

**➡ La CFVU approuve le dossier d'habilitation du DU « didactique du coréen langue étrangère ».**

## **IV/ MECC DES UE DECOUVERTE**

Mme Mellac expose que les MECC des UE découverte seront proposées, quel que soit le régime d'inscription, sous forme de contrôle continu en raison de la présence d'étudiants relevant de formations en évaluation continue intégrale. La seconde chance est garantie sur la base de deux évaluations réalisées pendant le semestre (14 semaines). Elle ajoute que l'absence totale de note sur cette UE est comptabilisée comme un 0 dans le calcul de compensation et que les évaluations des étudiants dispensés sont réalisées uniquement en distanciel.

Mme Dirik demande si les étudiants relevant du régime général peuvent être évalués en présentiel sur le créneau horaire habituel du cours.

Mme Mellac répond que c'est possible mais pense que les équipes pédagogiques souhaiteront plutôt organiser pour tous les régimes un examen unique à distance qui pourra prendre la forme d'un QCM.

Mme Sion Jenkis souhaiterait la mise à disposition pour la semaine de pré-rentrée d'un bref contenu de présentation des UE découverte.

Mme Mellac répond qu'elle va relayer la demande auprès des composantes.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU approuve les modalités d'évaluation des UE découverte.**

## **V/ PRESENTATION DES UE DE COMPETENCES TRANSVERSALES**

M. Rouissi indique que les UE de compétences transversales correspondent à un programme de formation élaboré à l'échelle de l'établissement pour tous les étudiants inscrits dans le cursus de licence. Ce programme rénové de 4 enseignements de 24h00 reprend les contenus des précédents enseignements de recherche documentaire, PPE et numérique avec des intitulés d'UE plus lisible pour les étudiants :

- Enjeux et outils de la recherche d'information et de l'orientation, S1,
- Méthodologie du travail universitaire, S2,
- Langue vivante. Monde professionnel et autonomie en milieu documentaire (Découverte du monde professionnel des sources d'information), S3,
- Langue vivante. Présence en ligne (Projet professionnel et identité numérique), S4.

Ces enseignements sont principalement dispensés en ligne avec quelques cours hybride pour le volet PPE. Les retours des dernières consultations étudiantes ont été prises en considération et le programme mis en œuvre réduit nettement la charge du travail personnel demandé aux étudiants

Mme Durrans souhaite pouvoir disposer du programme des compétences transversales afin de le diffuser auprès des étudiants de l'antenne d'Agen. Elle ajoute qu'elle voudrait que soit identifié un référent à contacter pour des questions spécifiques. Elle s'inquiète enfin des heures de présentiel en PPE à prendre en charge pour l'antenne d'Agen.

Mme Mellac répond que le programme des compétences transversales est en consultation sur l'ENTP :

<https://entp.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/universite/projets-d-etablissement/nouvelle-offre-de-formation-2022-2027/phase-1-2/documents-de-travail.html>

M. Rouissi indique que le volet PPE comprend en effet un format de cours hybride que la DOSIP n'a pas la capacité d'assurer en intégralité. Il s'engage par ailleurs à fournir aux composantes un support de présentation pour la pré-rentrée.

M. Barros s'inquiète de la refonte du programme et de l'impact sur la charge de travail requise pour les étudiants notamment en fin de semestre.

M. Rouissi partage le constat que les étudiants ont tendance à réaliser les évaluations en ligne à la dernière minute. Il rappelle cependant que ce programme a été repensé avec l'intention de diminuer la charge globale de travail des étudiants. Il ajoute que le volet recherche documentaire ne figure pas au S4 puisque celui-ci sera déjà acquis

## **VI/ RENTREE UNIVERSITAIRE 2022/2023 : ORGANISATION DE LA SEMAINE DE RENTREE**

Mme Martinez présente le programme de la semaine de pré-rentrée qui se déroulera du 5 au 9 septembre 2022. 45 tuteurs participeront à l'organisation de cet événement de rentrée.

Les nouveaux étudiants se verront proposer :

- Un parcours découverte sous forme de jeu. Avec la collaboration des associations étudiantes, les étudiants suivront des ateliers obligatoires destinés à créer du lien social ;
- Réunions pédagogiques : selon le planning établi, les nouveaux inscrits participeront à la réunion de rentrée de leur formation ;
- Ressources et outils numériques : l'université propose le portail de services « ma rentrée 2022 » disponible sur le site web de l'université pour bien réussir sa rentrée universitaire (modalités d'inscription administrative et pédagogique, activer son compte numérique, s'inscrire aux journées de pré-rentrée, informations relatives au logement, à la restauration...);
- Accueil des étudiants : intervention des 45 tuteurs, avec animation assurée par l'association « osons ici et maintenant » avec pour objectif de faire participer les étudiants et créer du lien social ;
- VAM (Village Association Montaigne) : ouvert toute la semaine de 8h30 à 17h00 pour la découverte des associations et la participation au concert le 8 septembre au soir.

## **VII/ BILAN DES CERTIFICATIONS 2021/22**

M. Pialoux rappelle qu'elles sont aujourd'hui au nombre de 7 et que leur création remonte à 2007. La première a concerné la responsabilité associative et poursuivait 2 objectifs : donner des outils de gestion d'une association aux étudiants et reconnaître l'engagement citoyen. Chaque certification comprend un volume d'heures de formation compris entre 20 et 30 heures, ce qui constitue un gage de qualité. On dénombre aujourd'hui entre 100 et 150 certifiés par an.

M. Labarbe indique que de nouveaux projets de certification sont à l'étude, ils portent sur le handicap, le développement durable et la valorisation du patrimoine.

## **VIII/ STATUT D'ARTISTE ETUDIANT**

M. Pialoux expose les 2 types de statuts reconnus à l'UBM.

- les artistes qui poursuivent un cursus universitaire en dehors du département des arts. Dans la majorité des cas, ces étudiants sont inscrits en double cursus dans une autre université ou dans un organisme de formation reconnu par la DRAC. On identifie 10 à 15 candidatures par an ;

- les étudiants ayant une expérience ou une pratique artistique professionnelle. Cela concerne 3 à 5 candidatures annuelles.

## **IX/ ADMISSIONS 2022**

Mme Dupuy rappelle les dates de fin de campagne du calendrier parcoursup.

Phase principale	Affichage des réponses des formations	A partir du 2 juin
	Résultats du bac 1er groupe	5 juillet
	Résultats du bac 2nd groupe	8 juillet

	Fin de la phase principale	15 juillet
Phase complémentaire	Paramétrage	A partir du 20 juin
	<b>Ouverture</b>	<b>A partir du 23 juin</b>

A la date d'observation, 3 659 propositions ont été acceptées définitivement et 1 040 non définitivement, pour 5 519 places, ce qui représente un taux de remplissage minimal de 66% et un taux de remplissage maximal de 85%.

Sur 49 parcours, il n'y a plus de candidats sur liste d'attente pour 33 d'entre eux qui basculent ainsi sur la procédure complémentaire.

2 553 candidatures sont encore en liste d'attente, soit 8% des candidatures classées.

L'évolution des admissions est à surveiller attentivement dans les formations suivantes :

- LEA Anglais-Japonais : 119 oui définitifs, 43 oui non définitifs pour 130 places : taux de remplissage minimal de 92%, taux maximal de 125% ;
- Lettres Babel : 68 oui définitifs, 15 oui non définitifs pour 75 places : taux de remplissage minimal de 91%, taux maximal de 111% ;

Pour ce qui concerne les BUT, on observe une baisse de nombre de vœux par rapport à l'an passé. 278 propositions acceptées pour 350 places offertes.

## **X/ CALENDRIER CFVU 2022-2023**

Mme Mellac communique les dates prévisionnelles des séances CFVU pour 2022/2023 :

22 septembre 2022	26 janvier 2023
6 octobre 2022	9 mars 2023
20 octobre 2022	13 avril 2023
17 novembre 2022	25 mai 2023
15 décembre 2022	15 juin 2023
	6 juillet 2023

## **XI/ RESTAURATION SUR LE CAMPUS**

Mme Bouchiba-Fochesato confirme la position officielle du CROUS dont la mission n'est pas d'assurer la restauration des personnels universitaires. Ce désengagement se traduit dans les faits par la fermeture du Sirtaki ou par l'augmentation du prix de repas pour les personnels à 7,50€ adoptée lors du dernier CA du CROUS.

En considération de la politique poursuivie par le CROUS, la direction de l'établissement cherche des alternatives pour la restauration du personnel universitaire. Elle insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'alternative unique mais des solutions additionnelles comme la négociation en cours d'un partenariat avec le centre Condorcet permettant d'accueillir le personnel sur la base d'un tarif négocié en fonction de la fréquentation prévisionnelle. Par ailleurs, il reste possible de se restaurer dans d'autres cafeterias de proximité du CROUS : Forum, Vera Cruz, ou dans des espaces de vente à emporter.

## **XII/ SUIVI DE L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ET ETUDIANTES VICTIMES DU CONFLIT EN UKRAINE**

Mme Mellac donne lecture de la circulaire du 5 juillet 2022 relative à l'accueil des étudiants ressortissants de pays tiers présents en France et déplacés d'Ukraine après le 24 février 2022. Cette circulaire invite les établissements à examiner les candidatures des étudiants non bénéficiaires de la protection temporaire et de s'assurer avant toute inscription pour l'année 2022/23 d'une part que ces étudiants peuvent attester d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ukrainien et

d'autre part qu'ils ont fait l'objet d'un déplacement après le 24 février, notamment en présentant l'autorisation provisoire de séjour, valide jusqu'au 31 octobre 2022, attribuée par la préfecture à leur arrivée en France.

Elle ajoute qu'un moratoire sur les OQTF a été pris jusqu'à la rentrée universitaire, ce qui nous laissera le temps d'inscrire les étudiants. Elle rappelle que seules 3 universités en France dont l'UBM ont mis en œuvre un dispositif d'inscription d'urgence. Ainsi 96 inscriptions ont été réalisées en DU Paréo.

Pour la rentrée 2022/23, un formulaire d'admission simplifié a été élaboré afin d'intégrer dans nos formations ayant des places disponibles des réfugiés ukrainiens ou des candidats relevant de la situation susvisée. Elle insiste par ailleurs sur l'effort financier de l'UBM pour ouvrir à la rentrée un groupe supplémentaire dans le DU tremplin et sur la recherche de fonds auprès de partenaires pour ouvrir des groupes complémentaires.

En l'absence de questions diverses, Mme Mellac clôture la séance à 12h35.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

A stylized, red, cursive signature that reads "Signé". The letters are thick and have a slightly textured appearance, giving it a hand-drawn or stamped look.

Lionel LARRE